Cinquante-neuvième année. - N ° 38 A Samedi 22 et dimanche 23 février 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1949

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

790 138 994 RCS Nanterre.
TIMAR.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 9, Place Marie Jeanne Bassot, Bâtiment Oméga A, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MARIE CLAIRE ALBUM Société par actions simplifiée Au capital de : 4 347 640,00 EUR Siège social 9 Place marie-Jeanne Bassot 92300 Levallois-Perret N° RCS 552 062 770 RCS Nanterre, est société absorbante TIMAR Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social Bâtiment Oméga A 9 Place Marie Jeanne Bassot 92300 Levallois-Perret N° RCS 790 138 994 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Au 30/11/2024 : actif : 683.060 euros. passif : - 1.144.473 euros En conséquence, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève au 30 novembre 2024 au montant positif suivant : 683.060 euros. A cet égard, il est convenu que la Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée sera effectuée sur la base des comptes annuels définitifs arrêtés au 31 décembre 2024. À titre informatif, une situation comptable intermédiaire de la Société Absorbée a été établie au 30 novembre 2024 afin de donner une image fidèle de la situation financière de la Société Absorbée à cette date. Cette situation intermédiaire n'a pas de caractère définitif et n'a été établie qu'à titre indicatif. Les Sociétés s'engagent par conséquent à communiquer les comptes annuels définitifs qui seront arrêtés au 31 décembre 2024. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la totalité des parts sociales émises par la Société Absorbée et actions émises par la Société Absorbante sont détenues par HOLDING EVELYNE PROUVOST (SAS - sise 9,Place Marie Jeanne Bassot 92300 Levallois-Perret, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 383 953 601) , il ne sera pas procédé à l'échange des parts de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. En conséquence, la Fusion objet du présent Projet de Traité de Fusion ne sera pas rémunérée par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation du capital de celle-ci ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce il n'a pas été procédé à la désignation d'un commissaire à la fusion ou d'un commissaire aux apports. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : Néant (Fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion: 4/02/2025 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: -Au TAE de

NANTERRE le 19/02/2025 au titre de la société absorbante -Au TAE de NANTERRE le 19/02/2025 au titre de la société absorbée..

